

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, mercredi le 3 avril 2024 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5

Absences : Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTION CM2024-56

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a) *Séance ordinaire du 5 février 2024*
 - b) *Séance extraordinaire du 27 mars 2024*
4. Correspondances :
 - a) *Une lettre de la Fabrique de Sainte-Monique*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de mars 2024
7. Avis de motion et présentation du projet de règlement 404-24 modifiant le règlement sur l'hébergement touristique
8. Adoption du règlement 403-24 concernant un emprunt de 2 224 249 \$ pour des travaux de voiries sur les rues Gauthier, Goulet, Tremblay et Bédard
9. Résolution visant la modification du règlement 401-24 concernant la construction d'un garage municipal
10. Autorisation de signature – Protocole de la Route des légendes
11. Autorisation d'aller en appel d'offres public sur le SEAO – Travaux de voiries sur les rues Goulet, Tremblay, Bédard et Gauthier
12. Autorisation d'aller en appel d'offres public sur le SEAO – Construction d'un garage municipal
13. Acceptation d'une soumission – Forage 3D – approvisionnement en eau potable du parc industriel
14. Acceptation d'une soumission – tracteur pour gazon
15. Mandat – Simard Boivin Lemieux pour le transfert des actifs du Camping Pointe Taillon vers la Municipalité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

16. Résolution – option d'achat Bobcat
17. Résolution d'Appui – M. Dany Lessard
18. Autorisation de signature – Protocole Véloroute
19. Paiement de la quote-part 2024 - Transport adapté
20. Résolution d'appui à la Fédération canadienne des municipalités – TECQ 2024
21. Engagement municipal – Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean
22. Rémunération – camps de jour
23. Motion de sympathie :

- a) Mme Noëlla Fortin
- b) Mme Arlette Tremblay

24. Divers :

- a) _____
- b) _____

25. Période des questions
26. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- a) *Séance ordinaire du 5 mars 2024*

RÉSOLUTION CM2024-57

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024.

- b) *Séance extraordinaire du 27 mars 2024*

RÉSOLUTION CM2024-58

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2024.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de la Fabrique de Sainte-Monique concernant une demande d'aide financière pour la tenue de « *La Journée de la Fabrique* » qui se tiendra le 21 avril prochain.

RÉSOLUTION CM2024-59

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accorder une aide financière de 500 \$ à la Fabrique de Sainte-Monique pour « *La journée de la Fabrique* ».

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

N° de résolution
ou annotation

6 - APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2024-60

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de mars 2024, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	48 897.15 \$
Comptes déjà payés	133 390.25 \$
TOTAL	182 287.40 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 404-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 389-23 CONCERNANT L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

M. Jacques Vachon, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 404-24 modifiant le règlement 389-23 concernant l'hébergement touristique.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

8- ADOPTION DU RÈGLEMENT 403-24 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 2 224 249 \$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIES SUR LES RUES GAUTHIER, GOULET, TREMBLAY ET BÉDARD

RÉSOLUTION CM2024-61

ATTENDU QUE les travaux concernent des dépenses de voirie sur les rues Gauthier, Tremblay, goulet et Bédard;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir de l'article 1061 du Code municipal du Québec qui stipule que seule l'approbation du MAMH est requise dans le cas où l'objet du règlement est la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement est prévu par les revenus généraux de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire tenue le 27 mars 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que la municipalité de Sainte-Monique adopte, séance tenante, le règlement numéro 403-24.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

9- RÉSOLUTION VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT 401-24 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

RÉSOLUTION CM2024-62

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender l'article 2 du règlement 401-24 afin de mentionner le numéro du lot et la rue de l'emplacement du nouveau garage municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique a décrété, par le biais du règlement numéro 401-24 une dépense et un emprunt de 1 944 381 \$ pour la construction d'un garage municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil :

- QUE l'article 2 du règlement numéro 401-24 est remplacé par le suivant : Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de construction d'un nouveau garage municipal sur le lot 3 686 025 situé sur la rue Honfleur tel qu'il apparaît dans l'estimé détaillé préparé par Joanie Lapointe, architecte, en date du 22 décembre 2023, lesquels font partie intégrante du règlement suivant en vertu des éléments rassemblés constituant l'ensemble des travaux :

401-24	
Construction - architecture	507 289 \$
Construction - ingénierie	864 572 \$
Sous-total	1 371 861 \$
Imprévus (15 %)	205 779 \$
Honoraires professionnels et frais généraux (18%)	274 372 \$
Sous-Total	1 852 012 \$
TPS	92 601 \$
TVQ	184 738 \$
Total taxes incluses	2 129 351 \$
Taxe net	92 369 \$
Total	1 944 381 \$

10- AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE DE LA ROUTE DES LÉGENDES

RÉSOLUTION CM2024-63

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer le protocole d'entente avec l'entreprise « La Route des Légendes » au montant de 15 234,19 \$ plus les taxes applicables pour la tenue de la pièce de théâtre estivale de Sainte-Monique.

11- AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SEAO – TRAVAUX DE VOIRIES SUR LES RUES GOULET, TREMBLAY, BÉDARD ET GAUTHIER

RÉSOLUTION CM2024-64

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique désire réaliser des travaux de réfection de voirie sur les rues Goulet, Tremblay, Bédard et Gauthier;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QU'UN devis d'appel d'offres a été préparé conformément aux travaux à réaliser et approuver par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres d'autoriser séance tenante, le directeur général à lancer l'appel d'offres public visant à réaliser les travaux de réfection de voirie sur les rues Goulet, Tremblay, Bédard et Gauthier.

12- AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SEAO – CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

RÉSOLUTION CM2024-65

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique désire réaliser des travaux visant la construction d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'UN devis d'appel d'offres a été préparé conformément aux travaux à réaliser et approuver par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres d'autoriser séance tenante, le directeur général à lancer l'appel d'offres public visant à réaliser des travaux visant la construction d'un garage municipal.

13- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – FORAGE 3D – APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU PARC INDUSTRIEL

RÉSOLUTION CM2024-66

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire approvisionner le parc industriel en eau potable;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise « Forage 3D » au montant de 68 649.50 \$ plus les taxes applicables pour l'approvisionnement en eau potable du parc industriel.

14- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – TRACTEUR À GAZON

RÉSOLUTION CM2024-67

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à l'achat d'un tracteur pour faire l'entretien des pelouses de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise « Maltais et Ouellet » au montant de 14 431.91 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un tracteur à pelouse.

15- MANDAT – SBL INC. POUR LE TRANSFERT DES ACTIFS DU CAMPING POINTE TAILLON VERS LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION CM2024-68

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de mandater la firme SBL avocats Inc. pour réaliser l'ensembles des démarches légales visant le transfert des actifs du Camping Pointe-Taillon à la Municipalité de Sainte-Monique.

Il est également résolu d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer tous les documents légaux nécessaires à la réalisation du mandat.

16- RÉSOLUTION – OPTION D'ACHAT DU TRACTEUR BOBCAT

RÉSOLUTION CM2024-69

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à procéder au paiement de 31 952.85 \$ plus les taxes applicables pour se prévaloir de l'option d'achat du tracteur Bobcat dont le plan de location se termine en mai 2024.

17- RÉSOLUTION D'APPUI – M. DANY LESSARD

RÉSOLUTION CM2024-70

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dany Lessard, propriétaire du lot 3 548 740 situé à Sainte-Monique-de-Honfleur, a mandaté monsieur Pierre-Luc Pilote, arpenteur-géomètre chez Girard Tremblay Gilbert, pour déposer une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'appuyer la construction d'une résidence sur le lot 3 548 740 ;

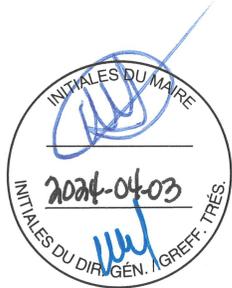
CONSIDÉRANT QUE le présent lot fait l'objet d'une disposition de l'article 59 rendue en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et peut recevoir une construction résidentielle conformément à la décision numéro 355237 ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale d'utilisation à des fins résidentielles demeurera à un maximum de 5 000 mètres carrés, et ce, incluant la superficie du chemin d'accès d'une largeur minimum de 5 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale résultante d'utilisation à des fins résidentielles est présentement de 11 725,0 mètres carrés, excédant le maximum autorisé de 5 000 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur n'a émis aucun permis de construction pour la présente résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur demande la collaboration des propriétaires concernés pour mettre les installations septiques conformes sans délai ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur désire conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la commission mettre le bâtiment conforme aux règlements de zonage 265-05 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux besoins et objectifs de développement de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a un moindre impact sur la zone agricole et l'agriculture en général ; attendu que le lot visé est en culture et fait actuellement l'objet d'une production sylvicole ;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise la foresterie durable via la réalisation d'aménagements avec option de conservation et ainsi, il favorise une approche intégrée des ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage du reste dudit lot visé par la demande restera à des fins agroforestières et qu'aucun autre équipement accessoire non dédié à la production sylvicole ou agroforestière ne sera permis sur le lot ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Monique appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ sollicitée par monsieur Dany Lessard, afin de normaliser le bâtiment situé sur le lot 3 548 740.

18- RÉOLUTION – PROTOCOLE D'ENTENTE VÉLOROUTE 2024

RÉSOLUTION CM2024-71

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer le protocole d'entente avec la Véloroute des bleuets pour la saison 2024.

19- RÉOLUTION PROGRAMMATION – TECQ 2019-2024

RÉSOLUTION CM2024-72

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

20- RÉSOLUTION D'APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – TECQ 2024

RÉSOLUTION CM2024-73

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

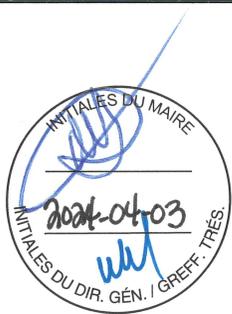
ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

- **QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- **QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- **QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- **QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.
- **QU'une** copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

21- ENGAGEMENT MUNICIPAL – RÉSEAU BIBLIO DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

RÉSOLUTION CM2024-74

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que la municipalité adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'UNESCO :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- soutenir à la fois l'autoformation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux ;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- soutenir la tradition orale ;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales ;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats ;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

22- RÉMUNÉRATION – CAMP DE JOUR

RÉSOLUTION CM2024-75

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser une augmentation de salaire de 0,75 \$ / heure pour l'ensemble des animatrices du camp de jour pour la saison 2024.

23- MOTION DE SYMPATHIE

a) *Mme Noëlla Fortin*

M. Jonathan Boily propose que soit adressée une motion de sympathie à la famille de Mme Noëlla Fortin suite à son décès récent.

b) *Mme Arlette Tremblay*

M. Bernard Girard propose que soit adressée une motion de sympathie à la famille de Mme Arlette Tremblay suite à son décès récent.

24- DIVERS :

a) *Modification – date de séance*

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de modifier la date de la séance ordinaire du mois de mai 2024 prévue le 6 mai pour le 8 mai.

25- PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.



N° de résolution
ou annotation

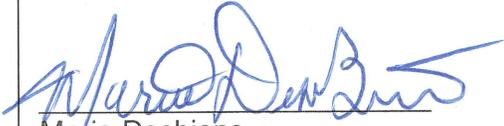
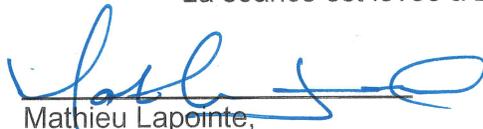
Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

26- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2024-76

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Bernard Girard résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 05


Mario Desbiens,
Maire
Mathieu Lapointe,
Directeur général et secrétaire-trésorier